



N° 89

09.2018

Snupcdc@caissedesdepots.fr

La Tribune du Snup

NON UNANIME DES SYNDICATS AUX TRANSFERTS D'ACTIVITÉ A LA BPI

La ténacité du SNUP commence à porter ses fruits

Lors du Comité Technique du 13 juillet, puis à celui du 25, tous les syndicats ont voté **CONTRE** le transfert des activités à la BPI ! Le SNUP s'en félicite car il s'agit d'un premier acte de résistance contre l'abandon de l'Etablissement Public au bénéfice d'un groupe « privé ». Le DRH en a même perdu ses nerfs !

Il était temps que l'ensemble des organisations prennent la mesure de l'ampleur des dégâts que le gouvernement impose à la CDC !

Après avoir honteusement supprimé les Comités Techniques et les CHSCT pour aligner les instances représentatives du personnel sur celles du privé, au mépris des instances des fonctionnaire comme le CHSCT, ce sont maintenant les missions de la CDC qui sont visées.

Le SNUP, dès le 1er Comité Technique du 16 février 2018, avait nommé un expert pour dénoncer la perte des missions de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) que gérait jusqu'ici DIDL et poser un grand nombre de questions. Mais le DG avait refusé de l'entendre ! Une première ! Malheureusement, lors de ce CT : absence de réaction intersyndicale... Réussir l'unité d'action syndicale est aussi un combat...

Le SNUP a donc poursuivi son travail d'information en annonçant l'arrivée d'un projet de loi... une loi qui risque de modifier la nature publique de la CDC. Peu de réaction... Ce projet de loi a aujourd'hui un nom : projet de Loi PACTE (cf. verso).

Ce premier refus unanime des syndicats résonne comme un premier acte de résistance contre le « dépècement » de l'Etablissement Public.

Paul Pény l'a bien compris, au point de « craquer » durant le Comité Technique.



Il a roulé en boule et jeté à terre un tract gênant ! Le représentant du SNUP, Olivier VIDAL, a réagi face à ce geste de colère, indigne du représentant du Directeur Général.

Mais au fond, c'est bien cette unité syndicale qui le gêne, tant elle peut permettre d'enrayer ce mouvement de démantèlement de la Caisse.

Gageons que l'unité syndicale que nous prônons trouve également un écho auprès des autres organisations syndicales de la CDC, pour obtenir la modification du projet de Loi PACTE.

Bienvenue à Eric BOUBET qui rejoint l'équipe du SNUP CDC FSU



Attaché d'administration, Eric BOUBET a précédemment exercé des fonctions à la CNP, aux Ressources Humaines, à la Direction des Services Informatiques, à la logistique, à la Direction de l'Exécution des Opérations Financières et en tout dernier lieu à la Direction Régionale d'Ile de France, comme chargé des affaires générales.

Dans ces différentes fonctions comme dans la vie privée, Eric a toujours été aux côtés des autres. En rejoignant l'équipe du SNUP à temps complet, il formalise ainsi son engagement syndical.

Il est présent principalement au local syndical du SNUP d'Austerlitz 1 en pièce CE 243 et assure des permanences ponctuelles au 56 rue de Lille.

Poste fixe : 01 58 50 40 63 ou portable : 06 31 13 78 27



N° 89

09.2018

Snupcdc@caissedesdepots.fr

La Tribune du Snup

TU T'IMAGINES SANS TES PRIMES ?

Prêt A Couler Ton Etablissement ?

Projet de loi PACTE = DANGER



Le  dit NON

Le modèle Caisse des dépôts nous y tenons tous. Il protège nos missions de service public et garantit les droits de tous ses personnels.

Le projet de loi PACTE risque de mettre fin aux critères qui fondent la spécificité de l'Etablissement Public CDC. Pour les combattre, vous devez les connaître :

Suppression du Caissier général, garant des fonds propres de la CDC et comptable public ; Le service de la Caisse Générale, cœur de l'Etablissement Public, est dissout.

Pillage organisé des fonds propres et du résultat de la CDC par l'Etat, dont le texte l'autorise à fixer par décret ce qui lui revient chaque année.

Refonte des décrets limitant le recrutement des salariés de droit privé par une **ouverture totale des recrutements privés** laissée à l'initiative du Directeur Général.

Modification de la composition de la Commission de Surveillance passant à la merci totale de l'Etat, amoindissant le contrôle du Parlement.

Modification des prérogatives de la Commission de Surveillance s'apparentant à celles des Conseils d'Administration des entreprises privées.

Supervision de la CDC par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution comme toutes les banques privées et **fin du contrôle de la CDC par un organisme public** : la Cour des comptes.

Pour le SNUP CDC FSU, ce texte met fin aux critères majeurs qui fondent l'Etablissement Public Spécial CDC.

La Loi PACTE, votée en l'état, pourrait permettre à l'Etat de se servir, sans limite, dans les fonds propres de la Caisse. Or, les personnels de la CDC sont tous payés sur ces fonds propres, issus des missions de l'EP, et non sur le budget de l'Etat.

Détournement des missions et fin du modèle autonome de la CDC... À vous d'en tirer les conclusions !

Pour nous, missions de service public et statut public de la CDC sont indissociables.

Le SNUP demande aux autres organisations d'agir ensemble pour préserver l'emploi CDC et l'avenir des personnels fonctionnaires et salariés.

Le projet de Loi PACTE doit être modifié : à minima, le caissier général doit demeurer, et l'indépendance et l'inviolabilité des fonds de la Caisse, préservées.

Seule une Unité d'action des syndicats de l'EP permettra de déjouer ce démarchement en modifiant la loi PACTE, avec des interventions communes auprès des parlementaires et des élus locaux. ...

L'actualité de cet été, doublée d'erreurs stratégiques, le boycott de nombreux Maires notamment lors des présentations gouvernementales dans les territoires, les démissions ministérielles...montrent que tout n'est pas figé dans le monde du président des riches.

Interpellez et réagissez auprès de vos représentants

Le syndicalisme engagé au quotidien !